

# Gestion des matières résiduelles 2026

Encombrants et informations  

	L	M	M	J	V
 29	C	30	31	1	2
 5	6	7	8	9	
 12	13	14	15	16	
 19	20	21	22	23	
 26	27	28	29	30	

	L	M	M	J	V
 	2	3	4	5	6
 9	10	11	12	13	
  16	17	18	19	20	
 23	24	25	26	27	

	L	M	M	J	V
 	2	3	4	5	6
 9	10	11	12	13	
  16	17	18	19	20	
 23	24	25	26	27	
 30	D	31	1	2	3

	L	M	M	J	V
 30	D	31	1	2	3
 6	7	8	9	10	
 13	14	15	16	17	
 20	21	22	23	24	
 27	28	29	30	31	

	L	M	M	J	V
 				1	
 4	5	6	7	8	
  11	12	13	14	15	
  18	19	20	21	22	
  25	26	27	28	29	29

	L	M	M	J	V
  1	2	3	4	5	5
  8	9	10	11	12	
  15	16	17	18	19	
  22	B	23	24	25	26
  29	30	D	1		

	L	M	M	J	V
  29	B	30	D	1	2
  6	7	8	9	10	
  13	14	15	16	17	
  20	21	22	23	24	
 27	28	29	30	31	

	L	M	M	J	V
 	3	4	5	6	7
  10	11	12	13	14	
  17	18	19	20	21	
  24	25	26	27	28	
 31					

	L	M	M	J	V
 	1	2	3	4	
 7	8	9	10	11	
  14	15	16	17	18	
  21	22	23	24	25	
 28	29	30			

	L	M	M	J	V
 			1	2	
  5	6	7	8	9	
  12	13	14	15	16	
 19	20	21	22	23	
 26	27	28	29	30	

	L	M	M	J	V
 2	3	4	5	6	
  9	10	11	12	13	
 16	17	18	19	20	
 23	24	25	26	27	
 30					

	L	M	M	J	V
 1	2	3	4	5	4
  7	8	9	10	11	
 14	15	16	17	18	
  21	D	22	23	24	25
 28	29	30	31	1	



Visitez notre site pour consulter la liste des matières acceptées et refusées :  
[villelapêche.qc.ca/citoyens/informations-pratiques/collectes](http://villelapêche.qc.ca/citoyens/informations-pratiques/collectes)

Secteurs	A
Mardi	B
Mercredi	C
Jeudi	D
Vendredi	

## Pourquoi est-il important de bien trier ses déchets?

- Pour réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES);
- Pour transformer les matières organiques en riche compost à retourner au sol pour le nourrir;
- Pour réduire la quantité de déchets enfouis et augmenter la durée de vie des lieux d'enfouissement.

La collecte des déchets domestiques, des matières recyclables ou compostables, et des encombrants de la Municipalité se fait entre 7 h et 18 h, **du mardi au vendredi inclusivement**, pour tout le territoire.



## Matières recyclables

Containants,  
emballages,  
imprimés.  
C'est tout.

VOIR COMMENT FAIRE +



Les matières recyclables doivent être déposées dans un bac roulant de couleur bleue, fourni par la Municipalité, conformément au règlement concernant la tarification applicable aux biens, services et équipements et certaines demandes.

## Produits électriques

Détournez vos vieux appareils électriques de l'enfouissement! La Maison le Ricochet est un point de dépôt d'Arpe Québec. Vous pouvez y déposer vos déchets électriques.



Adresse : 9, ch. De la Beurrerie Téléphone : 819-456-4230  
Service gratuit!

## Encombrants

Les encombrants sont des objets qui, en raison de leur GRANDE TAILLE, ne peuvent être ramassés comme les ordures ménagères. Pour des raisons de sécurité, un objet jugé trop lourd ou trop volumineux ne sera pas ramassé. De plus, les sacs-poubelle excédentaires ne constituent pas un encombrant.

Les collectes d'encombrants se produisent quatre fois par année.



S'ils sont en bon état, pensez à les réutiliser. Vérifiez s'ils pourraient être acceptés au Poste de transbordement des déchets de la MRC des Collines-de-l'Outaouais pour être recyclés.

Investir dans un avenir durable!



## Fréquence des collectes

Matières organiques : chaque semaine en été et une semaine sur deux en hiver

Ordures ménagères : une semaine sur deux à l'année

Recyclage : une semaine sur deux à l'année

Encombrants : à déterminer



## Matières organiques



Les matières organiques seront transportées au Centre de compostage de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau, situé à Kazabazua. Les matières organiques y seront compostées en andains retournés.

## Produits réfrigérants

Les produits réfrigérants sont acceptés au Poste de transbordement de la MRC des Collines-de-l'Outaouais avec GOREcycle.



## Résidus verts

En plus des résidus verts qui seront collectés lors des collectes de matières organiques, des collectes spéciales de feuilles et retailles d'herbes associées aux ménages de printemps et d'automne seront faites **à partir de la 2<sup>e</sup> semaine en mai et en octobre, avec la collecte de compost**. Ces matières pourront être déposées directement dans le bac ou dans des sacs en papier.

## Le feuillicyclage, c'est quoi ?

Cette méthode simple consiste à « tondre » vos feuilles mortes et à les laisser au sol plutôt que de les racler à l'automne. Économisez du temps tout en chouchoutant votre jardin !

Besoin de plus de raisons ?

- Le feuillicyclage produit un engrais naturel à même votre pelouse ;
- Il augmente la résistance de la pelouse à la sécheresse et aux maladies ;
- En le pratiquant, vous favorisez la réduction des gaz à effet de serre !



Découvrez en quelques clics comment vous départir de certains produits grâce à l'outil de recherche de Recyc-Québec : **Ça va où?**

[recyc-quebec.gouv.qc.ca](http://recyc-quebec.gouv.qc.ca)

Aussi disponible sur App Store et Google Play



## Résidus domestiques dangereux (RDD) et matières dangereuses et explosives

Avant de jeter un objet, demandez-vous s'il peut être réutilisé ou recyclé. Tout occupant qui désire disposer de résidus domestiques dangereux (RDD) et de matières dangereuses et explosives doit déposer ces derniers dans un contenant bien identifié.

Ces articles peuvent être amenés par les citoyens au Poste de transbordement des déchets de la MRC des Collines-de-l'Outaouais. Les citoyens ont droit à des livraisons gratuites de RDD par an, sous certaines conditions.

Un événement de collecte temporaire centralisée est organisé par la Municipalité au printemps et à l'automne.



## Ordures ménagères

Avant de jeter un objet à la poubelle, demandez-vous s'il peut être réutilisé, recyclé ou composté. Avec un tri adéquat, il ne devrait rester à peine 10 % du contenu actuel de votre poubelle.

Les ordures ménagères doivent être déposées dans un bac roulant, qui est de couleur verte (de préférence), aux frais du propriétaire.



## Résidus de construction et démolition

Tout occupant qui désire disposer de matériaux de construction ou de démolition doit le faire en les transportant, à ses frais, directement à un site d'enfouissement autorisé et prévu par la Loi. Les résidus de construction et démolition sont refusés au Poste de transbordement des déchets de la MRC des Collines-de-l'Outaouais.

Vous pouvez transporter vos résidus de construction à Thibault Démolition, au 135, chemin Saint-Antoine, Val-Des-Monts. Ce centre de tri recycle cette matière.